

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier juin deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/05/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD-CHATEANEUF, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Michelle MONDIT, Monique REIX – BUSSY, Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 053 : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 043 du 08 avril 2010 approuvant le budget primitif 2010 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que certaines dépenses effectuées dans le cadre de l'opération « Espace Aqua'Noblat » peuvent être mandatées directement aux articles 21814 et 2184 au lieu de 2313. Monsieur le Président précise qu'un virement de crédit entre ces articles doit donc être effectué pour tenir compte des futures écritures.

Monsieur le Président propose que les modifications inscrites dans le tableau ci-dessous soient apportées au budget primitif 2010.

DEPENSES INVESTISSEMENT					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
2313	011	413	Réalisation Piscine	- 13 500,00	911 600,00
2181	011	413	Installations, aménagements	+ 9 500,00	9 500,00
2184	011	413	Mobilier	+ 4 000,00	4 000,00
TOTAL				0,00	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la décision modificative n°01 du budget de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 juin 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 3/06/2010

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N.1

Date de transmission de l'acte : 03/06/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 03/06/2010

Numéro de l'acte : 2010-053 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100602-2010-053-DE

Date de décision : 02/06/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires